

DELIBERATION N° 2020-04

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 30 JANVIER 2020

Objet : Désignation du Vice-Président chargé de l'IDEX UCA_{jedi}

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 35,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-01 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat,

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur M. Jean-Marc GAMBAUDO en qualité de Vice-Président chargé de l'IDEX UCA_{jedi}, pour une durée d'un an.

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 30 janvier 2020, sur les 38 votes recueillis, 32 votes en faveur de la nomination de M. Jean-Marc GAMBAUDO, 4 votes contre et 2 votes blancs/nuls ont été comptabilisés,

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur :

DECIDE de nommer M. Jean-Marc GAMBAUDO en qualité de Vice-Président chargé de l'IDEX UCA_{jedi} d'Université Côte d'Azur, pour une durée d'un an.

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 38

Fait à Nice, le 30 janvier 2020



Le Président d'UCA
Jeanick Brisswalter

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-04**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : **13 FEV. 2020**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : **13 FEV. 2020**

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

Fait à Nice, le 30 janvier 2020

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-05**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : **13 FEV. 2020**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : **13 FEV. 2020**

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

DELIBERATION N° 2020-05

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 30 JANVIER 2020

Objet : Désignation du Vice-Président chargé de la Formation

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 35,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-01 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents chargés de la recherche et de la formation et de la vie universitaire, après avis conseil académique,

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat,

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation, pour une durée égale à celle de son mandat de président,

Considérant que le conseil académique a rendu un avis favorable à cette nomination le 23 janvier 2020,

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 30 janvier 2020, sur les 38 votes recueillis, 27 votes en faveur de la nomination de M. Stéphane AZOULAY, 8 votes contre, et 3 votes blancs/nuls ont été comptabilisés,

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur :

DECIDE de nommer M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 38



Le Président d'UCA

Jeanick Brisswalter